

« Estimer son
degré d'ignorance
est une étape
saine et
nécessaire »

Hubert REEVES

n° 383

Mai 2024



la VOIX DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie@chartainvilliers.fr internet : www.chartainvilliers.fr



[www.facebook.com/mairie de chartainvilliers](https://www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers)

Dès maintenant vous pouvez ajouter à vos contacts et communiquer sur
la nouvelle adresse mail de la mairie.

mairie@chartainvilliers.fr



MERCREDI 8 MAI 2024

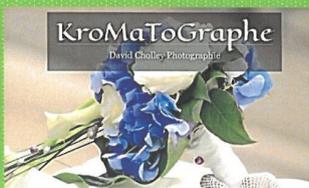
79ème ANNIVERSAIRE

DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS A 11H30

AVEC DÉPÔT DE GERBE

Suivie du verre de l'amitié à la Mairie



Chartainvilliers

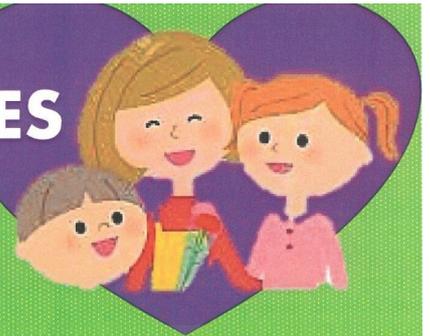
**samedi 1^{er} juin
de 14h à 18h
salle polyvalente**

**Sur inscription
auprès de la mairie
02 37 32 32 91
mairie@chartainvilliers.fr**

FÊTE DES MÈRES

Invitation

pour une séance photo



La mairie a le plaisir d'offrir un portrait aux mamans
de Chartainvilliers avec leurs enfants.

Séance photo réalisée par David CHOLLEY
photographe professionnel.



Le budget communal 2024

Tous les ans en Avril, les conseillers municipaux préparent et votent le budget annuel de la commune. Ce principe comptable permet d'échanger et de se projeter sur les dépenses et recettes à venir, sur les projets d'investissements à mener et les actions quotidiennes à tenir en adéquation avec le bien-être des administrés, la transition écologique, la sécurité du village ou encore l'entretien du patrimoine de la commune.

Les budgets communaux sont séparés en deux sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissements.

Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Il s'agit des charges de personnel (la commune emploie actuellement 5 agents), des charges générales comme par exemple l'électricité, le carburant, les petites fournitures de réparations et d'entretien etc... mais également les dépenses liées aux nombreuses fêtes et activités proposées par la commune tout au long de l'année (galette des rois, repas du 14 juillet, beaujolais nouveau, feu d'artifice etc...)

Parmi les dépenses de fonctionnement on trouve également les contributions aux différents syndicats auxquels la commune adhère (regroupement pédagogique scolaire, et gymnase du collège), fonctionnement de la garderie périscolaire, cantine et également les subventions versées pour aides des organismes de solidarité.

Notre commune n'a plus aucun emprunt à rembourser et présente donc une dette par habitant nulle.

Pour 2024 le budget pour les dépenses de fonctionnement de la commune est de 743.331,20 euros



Les recettes de fonctionnement sont équilibrées avec les dépenses à 743.331,20 euros. Elles sont constituées principalement des impôts versés par les Carnutes, dont les élus municipaux ont décidé unanimement de maintenir les taux 2023 pour 2024. Mais aussi des recettes engendrées par la location de la salle polyvalente et des ventes de concessions cimetières, des dotations versées par notre agglomération Chartres métropole et par les dotations de la préfecture et celles de l'Etat.

Notre commune a également enregistré un excédent de fonctionnement pour l'année 2023 de 291.402,70 euros, somme qui est ajoutée aux recettes de fonctionnement.

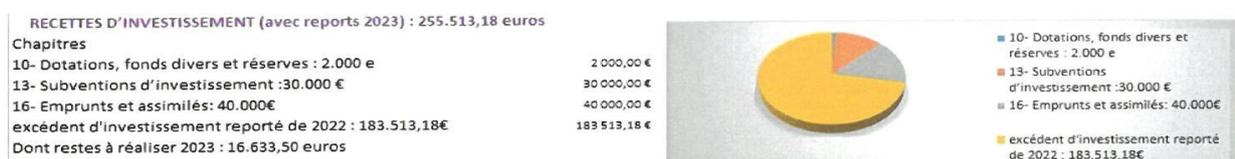


L'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement les projets importants et durables de la commune. Cette année le plus grand projet de la commune est la création du terrain multisports. Toutes les demandes de subventions ont été envoyées et nous n'attendons plus que leurs réponses pour lancer la consultation des entreprises. Nous espérons un début des travaux pour l'automne 2024. D'autres dépenses sont prévues comme le remplacement de la cloche de l'église, l'achat d'un deuxième radar pédagogique ou encore le remplacement du tracteur du service technique... Elles représentent une dépense projetée de 255.513,18 euros



Les recettes d'investissement sont équilibrées aux dépenses et sont composées des subventions à recevoir pour les dépenses effectuées dans l'année et l'excédent d'investissement enregistré en 2023 pour un montant de 183.513,18 euros. Notre commune a également budgétisé un emprunt afin de pouvoir prévoir une éventuelle grosse dépense dans l'année.



VIDE-MAISONS COLLECTIF

DIMANCHE

16 JUIN 2024

9h – 18h

CHARTAINVILLIERS



**PARTICIPATION
GRATUITE**

La mairie renouvelle cette opération testée avec succès en 2023 !

Ouvrez les portes de votre maison, votre garage ou votre jardin pour accueillir les chineurs !

Inscription obligatoire au plus-tard le 30 mai 2024 auprès de la mairie 02 37 32 32 91 /

mairie@chartainvilliers.fr

Comme l'an dernier, nous vous espérons nombreux à participer à cet événement pour notre village.

IMPORTANT ! informations pratiques

- **Le vide-maison est réglementé** : vous devez effectuer une déclaration préalable de vente au débailage **à adresser à la mairie 15 jours au moins avant soit le jeudi 30 mai 2024**. Le formulaire **Cerfa n° 13939*01** est téléchargeable sur le site www.service-public.fr ou à venir récupérer en mairie aux heures de permanence (lundi de 14h à 15h et jeudi de 17h à 19h)
- **Ce document doit être déposé avec la copie d'un justificatif d'identité** (en cas de contrôle par la Gendarmerie, si cette procédure n'est pas respectée, vous risquez une amende assez conséquente)
- **Le vide-maison doit être organisé sur votre propriété et ne doit en aucun cas déborder sur l'espace public** (rues, trottoirs)
- **Il est autorisé de vendre des biens personnels d'occasion** (meubles, électro ménager, déco, vêtements, etc.) mais il est interdit de vendre des objets dit « neufs » ou achetés en grand nombre pour la revente, ainsi que toute denrée alimentaire.



Les maisons seront identifiées par un ballon qui vous sera remis en mairie.

- La mairie se chargera de la communication par affichage, presse, sites spécialisés et réseaux sociaux (site Internet, Panneau Pocket, Facebook) mais nous vous invitons à faire votre propre communication. Voici quelques sites spécialisés : Izidore, vide-maison.org, Brocabrac, Chineurs de Brocantes et bien d'autres que vous pouvez retrouver facilement sur Internet.
- Nous vous conseillons de prévenir vos voisins de la gêne que vous pourriez occasionner. Merci d'avance !

**Point d'accueil visiteurs chez CPEM Brocanterie
partenaire de cette animation
5 rue de l'Égalité à Chartainvilliers
Informations, plans....
Restauration sur place (Food trucks)**





i li Cinémobile MAINTENON
vendredi 24 mai ▶ Place Aristide Briand

16h00

18h15

20h30

Mairie de Chartainvilliers
 Centre Municipal de la Loge

Place tarif 6,70 euros
 Tarif réduit 4,50 euros
 Réservations : 02 47 54 08 08 / chartainville.pdc@ch.fr

une action **çiclic**
 sans frontières



14 Avril 2024

Malgré une matinée un peu fraîche, ce fût une réussite pour le Salon des Producteurs et Artistes locaux organisé par le comité des fêtes de Chartainvilliers. Félicitations aux dirigeants et bénévoles.

Et merci aux visiteurs.

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
 Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers .